FRANCFORT, 15 Juin. On affure que le général Michelfon a demandé la démission & qu'il aura pour successeur le duc de Richelieu. Celui-cia, dit-on, envoyé à l'empereur Alexandre un mémoire détaillé, où il expose la nécessité de concentrer les forces ruffes dans la Crimée, fi l'on veut conferver cette importante presqu'ile. Le plan du duc de Richelieu eft purement défensif, vu la foiblesse des armées destinées à agir contre les Turcs & les Perlans. -- D'après les dernières nouvelles, la grande armée doit avoir fait un mouvement en avant. La première conséquence de la prise de Dantzig sera vraisemblablement l'occupation de Kœnigsberg. La garde impériale & la plus grande partie des personnes attachées au quartier-général impérial étoient encore le 3 Juin à Finkenstein, mais on croyoit que le quartier-général ne tarderoit pas à être transféré à Oliva, convent près de Dantzig. Chaque foldat, qui a été au fiége de Dantzig, a requ une gratification de dix francs de France. Jusqu'au 3 Juin tout étoit tranquille à l'armée, mais on s'attendoit à une bataille générale vers le 8 ou le 10; les mouvemens de l'armée & la revue des gardes fembloient l'indiquer. La prife de Dantzig a fait une grande lensation dans l'armée russe & prustienne. - Suivant des lettres de la Silefie, les Prustiens ont un corps d'environ vingt mille hommes dans les environs de Glatz & de Silverberg; le régiment faxon de Niesenmuschel doit avoir beaucoup souffert dans quelques affaires qu'il a eues avec des divisions de ce corps d'armée. - On assure que les domaines que le duc de Danzig (maréchal Lefebvre) possédera en France, seront de cent mille francs de revenu annuel. On écrit de Dantzig que la banque royale, les archives &c. qui étoient à Konigsberg, en sont partis précipitamment pour Memel. On attendoit à Kænigsberg la seconde armee de réserve ruffe, forte de 54 bataillons & de 30 escadrons. - On prétend que le fiége de Graudentz est suspendu; quelques personnes vovent dans cette circonstance un augure favorable à la paix. - Des journaux de Hambourg prétendent favoir que la poste ! de Danemark a apporte aux vaisseaux canois, qui étoient dans le port de Lubeck , l'ordre de quitter ce port.

ESPAGNE.

MADRID, 9 Mai. Deux lettres écrites d'Amérique, en date du 28 Mars, portent en substance que le président a renvoyé à Londres le traité conclu dans cette ville par les plénipotentiaires américains avec le gouvernement britannique. Le président en refusant de le soumettre à la ratification du congrès, a allégué trois motifs qui l'ont déterminé à ce refus: 1°. Parce que dans le traité il n'y a pas une seule clause qui renferme une satisfaction quelconque pour les infultes & les violences commises sur les côtes d'Amérique contre le pavillon américain, & qui avoient déterminé le congrès à l'acte de non communication. 2°. Parce que dans le traité il n'y avoit aucune clause par laquelle l'Anglererre se soit engagée à renoncer, ou même à modifier le prétendu droit qu'elle s'est arrogé, de viliter les équipages des vailleaux américains, & d'y prendre les matelots que les officiers anglois prétendent être de leur nation, sans aucune preuve; quoique déjà l'Angleterre cût offert, il y a deux ans, de restreindre ce droit aux mers étroites; c'est-à-dire la Manche, le canal Saint-Georges, & la mer du Nord. 3°. Parce que dans ce traité il y avoit une clause, par laquelle les Etats-Unis étoient ergagés à faire cause commune avec l'Angleterre pour s'opposer à l'exécution du décret du 21 Novembre, si ce décret s'étendoit aux Américains; ou si le congrès ne vouloit pas faire cause commune, les bâtimens américains seroient soumis, ainsi que tous les autres neutres, à tous les réglemens que l'Angleterre jugeroit à propos d'adopter. Le prefident a chargé les ministres américains d'obtenir sur ces trois points les modifications convenables, ou de quitter l'Angleterre, en laissant les choses sur le pied actuel; en attendant, l'acte de non communication que le congrès avoit suspendu, sera remis en vil'acte de suspension,

EMPIRE FRANÇAIS.

PARIS, 15 Juin. Il a été chanté hier dimanche dans l'église métropolitaine un Te-Deum, en actions de grâces pour la prise de Dantzig.

Du 18. Le Journal du Commerce donne la nouvelle suivante, datée de Francfort, le 12 Juin, " On dit que l'empereur vient d'annoncer au roi de Prusse que s'il n'acceptoit pas, d'ici au 15 Juillet, les conditions qu'il lui avoit offertes, la couronne de Prusse seroit désormais perdue pour lui." — Le même journal publie un article de Naples, le 31 Mai, qui est conçu ainsi: « Six mille Napolitains, commandés par le prince de Hesse-Philipsthal étoient débarqués à Reggio. Ils s'annonçoient en conquérans du royaume de Naples. S. M. ordonna au général Regnier de les laisser s'y établir & même de se retirer à leur approche, pour leur donner quelque confiance. En conséquence de ces ordres, notre avant-garde quitta Seminara, Rossano & Mileto. Le prince de Hesse-Philipsthal donna dans le piège qui lui avoit été tendu ; il s'avança avec son corps d'armée & menaça même Monteleone. Le général Regnier qui avoit été joint par une partie des troupes qui sont en Calabre, eut ordre d'attaquer & de détruire l'ennemi. Le combat eut lieu le 28 Mai, près de Mileto. Tout le corps du prince de Heste-Philipsthal a été pris ou tué A peine quelques hommes de cavalerie ont-ils pu gagner Reggio. On affure que le général commandant en chef cette expédition, est lui-même au nombre des prisonniers. -Une conspiration ourdie à Palerme, & qui devoit éclater à Naples, le jour de la Fête-Dieu, a été découverte. Les cinq principaux conjurés ont été condamnés à mort, & exécutés dans les vingt-quatre heures." — Il a été gagné ces jours passés, au tirage de la loterie de Paris, un quaterne de trois cent quatre-vingt-dix huit mille francs.

Fonds publics. Cinq pr cent conf. Jouiss. du 22 Mars 76 fr. 50 c.

NEUCHATEL, 16 Juin. On vient de publier ici un décret de S. M. l'empereur des Français, daté du camp impérial de Finkenstein le 11 Mai, & ordonnant la formation d'un bataillon dans la principauté de Neuchâtel, sous le titre de bataillon du prince de Neuchâtel. Ce bataillon sera composé de six compagnies; savoir, une compagnie de grenadiers, une de voltigeurs & quatre compagnies ordinaires. Chaque compagnie fera forte de 160 hommes. Les deux premières seront formées avant le 1er Août prochain; les quatre autres avant le 1er Septembre. On n'admettra dans ce bataillon que des habitans de la principauté de Neuchâtel. des cantons Suisses & du Valais. Il jouira de la même solde que les régimens Suisses au service de France. Il fera, durant la vie du prince Alexandre Berthier, fous le commandement du prince de Neuchâtel, qui en nommera les officiers.

SUIS**S**E.

ZURICH. La diète, dans sa séance du 15, a entendu la lecture 1°, d'une lettre de S.M. l'empereur des Francais, datée d'Osterode le 29 Mars, & qui donne connoissance à la confédération de la naissance de la princesse royale d'Italie ; 2°. des lettres de créance de S.M. l'empereur d'Autriche, du 30 Décemb. 1806, pour son ministre extraordinaire M. de Schraut. M. Krüsi remplaçant M. le landamman Bischoffsberguer, mort dernièrement en qualité de député des rhodes intérieures d'Appenzell, s'est présenté dans l'assemblée. Le canton gueur le m is prochain, suivant les règles établies par | du Tessin a présenté deux conventions conclues avec le gouvernement de Milan, dont l'examen a été remis